

|    |   |   |   |
|----|---|---|---|
| N° | 2 | 0 | 2 |
|----|---|---|---|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| OBJET :                             | L'an deux mil dix<br>Le vendredi 26 mars à 9h30, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Gamaches, sous la présidence de M. PECQUERY.  |
| Animation de bassin versant :       | Etaient présents ce jour : MM. BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, JACOB, MAQUET, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT.  |
| - priorisation des territoires      | Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL (pouvoir à M. Pecquery), MM. AUBRY, LOIN, JUMEL, MAUGEZ.  |
| - réunions d'information locales    |   |
| - étude sur la gouvernance de l'eau | <b><u>- Animation de bassin versant : coordination de la politique de bassin versant &gt; ruissellements et inondations</u></b>   |
| DATE DE LA CONVOCATION :            | <b>a- Les études d'aménagement de bassins versants</b><br>M. BILLARD rappelle que lors du dernier Conseil, il avait été acté que l'EPTB pourrait se porter maître d'ouvrage des études de ruissellement et d'inondation sur le bassin de la Bresle. Conformément aux souhaits du Conseil lors du 26 octobre 2009, M <sup>elle</sup> AGOGUÉ a dressé une carte de la priorisation des territoires pour le lancement des études d'aménagement des bassins versants au titre de la lutte contre les ruissellements. Validée par l'Agence de l'eau et sur la base de trois critères pondérés (questionnaires de 2003 et 2008 et surfaces à fort potentiel de ruissellement -CORINE LAND COVER, 2006), cette carte dresse un programme pluriannuel hiérarchisant les interventions par sous bassin selon leurs priorités sur 5 niveaux.  |
| 8 février 2010                      |   |
| NOMBRE DE DELEGUES :                | <i>Le Conseil d'administration après avoir entendu les propos de M. BILLARD, valide la carte des priorisations des territoires pour le lancement des études d'aménagement pour lutter contre les ruissellements et les inondations (cf. annexe de la présente délibération).</i>  |
| En exercice                         | 14  |
| Présents                            | 8   |
| Votants                             | 9   |
|                                     | <b>b- Projet de réunions d'information locales</b><br>M. PECQUERY indique que comme évoqué lors du précédent Conseil d'administration, il a été proposé de se rapprocher des collectivités locales le plus rapidement possible pour savoir si elles seraient intéressées par la réalisation d'études d'aménagement hydraulique. Ces réunions sont prévues par secteur entre mi-avril et mi-mai, à la fréquence d'une réunion hebdomadaire. Il évoque le projet d'ordre du jour préparé par l'animatrice de bassin :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'Institution Bresle et de son rôle d'EPTB ;</li> <li>- Exposé général sur les enjeux hydrauliques, le principe de solidarité amont-aval, la répartition des rôles entre les communes et l'Institution face à ces enjeux / question des statuts ;</li> <li>- Présentation de la position de principe de l'Institution face aux besoins</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>locaux en termes d'aménagement hydraulique ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diffusion de la plaquette de sensibilisation sur la gestion des eaux pluviales et mise en exergue des responsabilités communales en matière de gestion durable des ruissellements urbains.</li></ul> <p><i>Le Conseil, après avoir entendu les propos du Président PECQUERY, approuve ce projet d'ordre du jour.</i></p> <p><b>c- Etude prospective sur la gouvernance de l'eau</b></p> <p>Comme évoqué lors de la présentation du budget, M. BILLARD indique que suite à la rencontre avec des services de l'Agence de l'eau et de l'Institution du 6 janvier dernier, il pourrait être intéressant que l'Institution prépare un travail prospectif quant à la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Bresle.</p> <p>M. PECQUERY indique que ce travail peut permettre aussi d'anticiper les conséquences de la réforme des collectivités, de revoir les statuts de l'EPTB, de les rendre conformes aux textes de lois en vigueur, d'indiquer clairement l'articulation de l'EPTB avec la commission locale de l'eau (CLE) dans le cadre du SAGE, d'envisager l'intégration de nouveaux membres à l'Institution et de voir quelles pourraient être leur participation,... L'intégration de nouveaux membres plus locaux permettra certainement que l'Institution bénéficie d'une plus grande reconnaissance par les acteurs de la vallée.</p> <p>M<sup>me</sup> OLIVIER (chargée de projet à l'Agence de l'eau Seine-Normandie) explique que l'Agence de l'eau a fourni récemment un cahier des charges qui pourrait correspondre aux besoins de l'EPTB dans ce cadre. L'Agence est également prête à participer financièrement à cette étude.</p> <p><i>Le Conseil d'administration accepte qu'une étude sur la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques sur l'unité hydrographique de la Bresle soit lancée. A ce titre elle autorise le Président à tout mettre en œuvre pour sa réalisation ; sollicitation de financeurs publics extérieurs (Agence de l'eau, régions, ...), signature des conventions, réalisation du marché public,...</i></p> <p><i>Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 61 du budget 2010 de l'Institution.</i></p> |
|--|---|

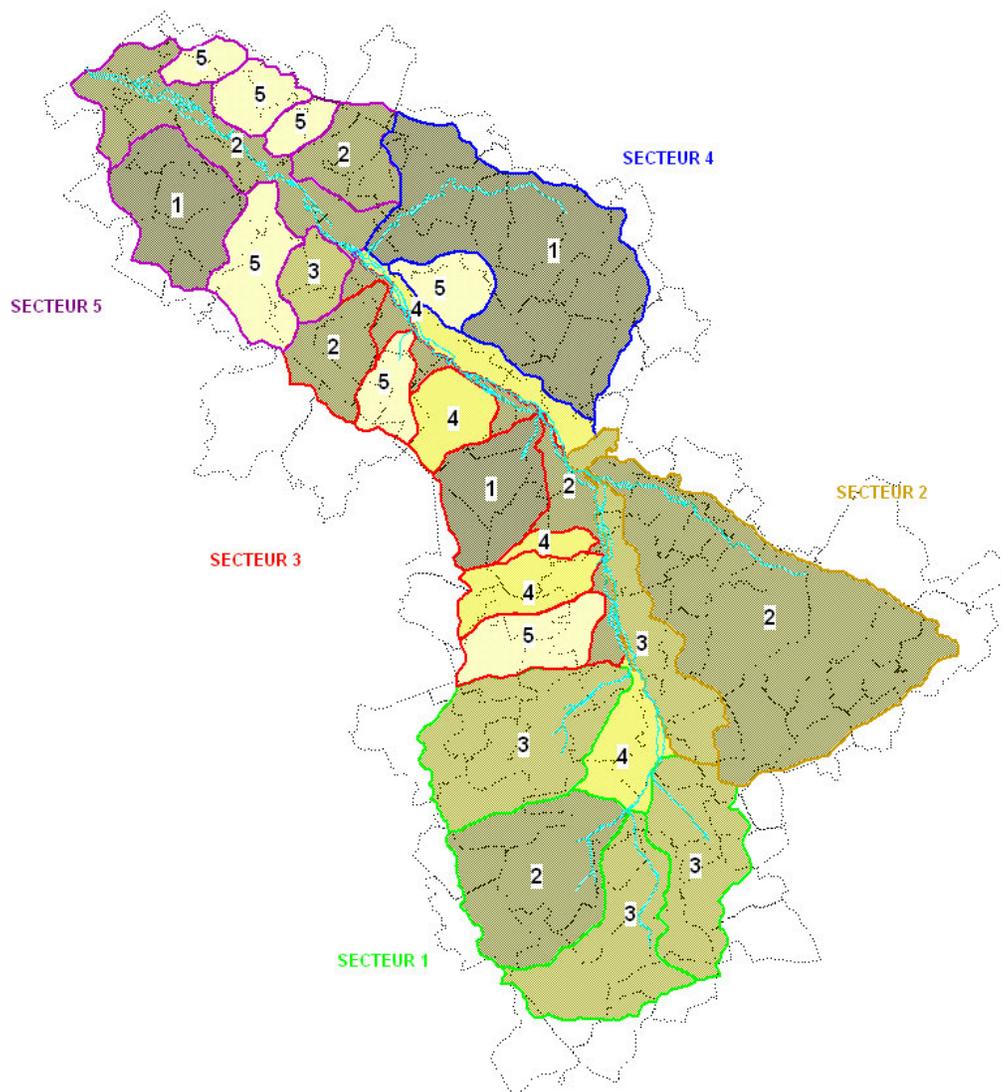
**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'Institution,**

**Jacques PECQUERY**

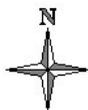
# ANNEXE DELIBERATION N°202

## PRIORISATION DES TERRITOIRES POUR LE LANCEMENT DES ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LES RUISSELLEMENTS



Priorité des territoires par ordre décroissant

- 1 (3)
- 2 (6)
- 3 (5)
- 4 (5)
- 5 (7)



1 cm = 2,6 km

Sources : EPTB Bresle, DDAF 76 (Porter à connaissance du SAGE de la Bresle, 2000)

Réalisation : AA / EPTB Bresle, février 2010